

*La région Grand Est a la responsabilité des lycées :
construction, entretien, fonctionnement, rémunération des personnels ATTE, maintenance informatique.*

8 QUESTIONS SUR LE « LYCÉE 4.0 »

Depuis 2017, la région Grand Est s'est lancée dans le programme « Lycée 4.0 » qui consiste à remplacer les manuels papiers par des manuels numériques et en conséquence la mise à disposition d'un ordinateur portable à chaque élève.

Aujourd'hui, la région Grand-Est communique très largement sur ce programme présenté dans le dossier de presse de rentrée de la région Grand Est comme une « révolution éducative » qui répondrait « parfaitement aux enjeux pédagogiques actuels », faciliterait « l'insertion professionnelle des jeunes » et assurerait (à lui seul ?) « l'égalité des chances ». De telles affirmations mériteraient d'être interrogées.

NUMÉRIQUE = ÉGALITÉ ?

Au départ, les familles devaient financer elles-mêmes l'équipement informatique de leurs enfants mais, très rapidement, la gratuité s'est imposée. De plus, la Région assure le financement, et donc la gratuité, des manuels scolaires, c'est un acquis important.

Dans le contexte épidémique que nous connaissons depuis un an, s'il est indéniable que la fourniture d'un ordinateur individuel aux lycéens a pu faciliter la « continuité pédagogique », il est tout aussi évident que fournir un ordinateur ne suffit pas à supprimer les inégalités scolaires et sociales et que les inégalités territoriales d'accès aux réseaux demeurent importantes.

Le SNES-FSU Lorraine rappelle que c'est en classe, en levant les implicites scolaires et dans l'interactivité, que l'on apprend.

1. Une fois élus, vous engagez-vous à maintenir la gratuité des manuels scolaires qu'ils soient numériques ou papier ?
2. Une fois élus, vous engagez-vous à favoriser la réussite de tous les élèves en améliorant leurs conditions d'étude (notamment les locaux) et en élargissant partout l'offre de formation publique ?
3. Une fois élus, vous engagez-vous à exiger de l'Éducation nationale qu'elle améliore significativement l'encadrement des élèves par la réduction du nombre d'élèves par classe ?

UNE « RÉVOLUTION ÉDUCATIVE » ?

Sous couvert « d'innovation » mais sans aucune réflexion pédagogique préalable avec les enseignants, la région Grand Est a entendu imposer l'utilisation du numérique. Pourtant, la pédagogie ne fait pas partie des compétences des régions. De plus, le numérique n'est pas une fin en soi, mais doit permettre aux enseignants de mieux enseigner et aux élèves de mieux apprendre. La recherche montre que son utilisation peut être utile dans certaines situations et pour certains apprentissages, mais qu'elle est loin de l'être systématiquement. La formation des personnels, insuffisante, s'est le plus souvent limitée à la présentation d'un catalogue d'outils et de bonnes pratiques.

4. Une fois élus, vous engagez-vous à laisser les personnels choisir librement les outils pédagogiques qu'ils jugent les mieux adaptés à leurs pratiques pédagogiques ?

UN OUTIL ADAPTÉ AUX « ENJEUX PÉDAGOGIQUES ACTUELS » ?

S'agissant du travail en classe, les contraintes et difficultés techniques, en partie liées à l'accès aux réseaux ou aux ressources numériques, demeurent importantes et constituent trop souvent un obstacle à l'enseignement que le numérique est pourtant censé faciliter. Pour ce qui est de la simplicité de manipulation, le manuel numérique est très souvent perçu comme une contrainte par les enseignants et les élèves.

5. Une fois élus, vous engagez-vous à financer, avec une dotation spécifique et pour chaque élève, l'achat de manuels papier dans les établissements et pour les disciplines qui en feront le choix ?

DERRIÈRE LE NUMÉRIQUE, IL FAUT DES PERSONNES !

La maintenance des réseaux des établissements constitue un travail important, qui requiert des personnels qualifiés et compétents. Les moyens actuels demeurent insuffisants pour assurer un entretien correct à ce jour.

6. Une fois élus, vous engagez-vous à créer des postes de gestionnaires réseaux en nombre suffisant pour couvrir les besoins de l'ensemble des lycées publics ?

NEUTRALITÉ...

Dans le cadre de leur enseignement ou de formations dispensées dans le cadre de l'Éducation nationale, les agents publics doivent respecter une stricte neutralité, y compris commerciale.

Ils n'ont pas à faire la promotion d'applications ou de matériel numérique développés par des sociétés privées. L'utilisation et la promotion des logiciels libres au sein de l'Éducation nationale doivent être privilégiés afin de garantir l'indépendance et la neutralité des traitements opérés sur les données des agents et des élèves.

7. Une fois élus, vous engagez-vous à dénoncer le partenariat qui lie la région Grand Est à la société Microsoft et à favoriser le recours aux logiciels libres ?

LA SOLUTION MIRACLE ?

Le recours au numérique n'est pas une solution magique à tous les enjeux du lycée. Certaines questions restent encore peu explorées. Ainsi, aucun bilan véritable de la mise en oeuvre du « Lycée 4.0 » n'a été tiré et des inquiétudes demeurent sur les effets d'une trop grande exposition aux écrans sur les apprentissages. De même, l'impact écologique et environnemental de l'utilisation intensive du numérique (matières premières rares, consommation énergétique, recyclage...) doit être interrogé.

8. Une fois élus, vous engagez-vous à mener une évaluation impartiale du programme « Lycée 4.0 » qui associe les personnels, les élèves et leurs parents ?

4 QUESTIONS SUR LE BÂTI SCOLAIRE

Les besoins d'évolution du bâti scolaire sont nombreux :

↳ la crise sanitaire a révélé l'importance d'assurer un accès facilité aux **toilettes**, tant pour les élèves que pour les personnels. Dans de trop nombreux établissements, leur état, le refus de fréquentation posent des problèmes de santé, surtout pour les filles. Penser leur nombre, leur localisation, leur conception, leur nettoyage, leur surveillance et le confort d'usage (savon, papier...).

1. Une fois élus, vous engagez-vous à y consacrer les moyens financiers et humains nécessaires ?

↳ le changement climatique impose d'accélérer les opérations de **rénovation thermique** des établissements mais aussi, à plus court terme, de vérifier l'équipement en stores ou rideaux de toutes les salles de classe.

2. Une fois élus, vous engagez-vous à mettre en œuvre un plan de rénovation, notamment thermique, des établissements ?

↳ les **salles de classe** devraient être plus vastes, modulables et diversifiées, leur mobilier devrait répondre aux besoins de toutes les pédagogies, de l'usage des technologies actuelles, du nombre et de la taille des élèves. Elles ne peuvent être pensées pour une disposition immuable, statique.

3. Une fois élus, vous engagez-vous à consulter les personnels et à adapter mobiliers et salles à leurs besoins ?

↳ en matière de sécurité, des dispositifs comme les portiques de sécurité ou la vidéo surveillance ne sont ni la réponse la plus adaptée, ni la plus efficace. Ils ne sauraient se substituer à la présence renforcée d'**agents d'accueil** et de **personnels d'éducation et de surveillance**.

4. Une fois élus, vous engagez-vous à renforcer les équipes d'agents ATTEE affectés dans les lycées ?